



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Première Commission

7^e séance

Mardi 12 octobre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. De Alba (Mexique)

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau qui vous assisteront dans votre mission délicate. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation dans la tâche qui vous attend.

L'euphorie qui avait salué la fin de la guerre froide au regard du désarmement s'est évanouie depuis longtemps déjà. Malgré les efforts collectifs en direction du désarmement et de la non-prolifération, notre village planétaire est aussi peu sûr aujourd'hui qu'il l'était il y a des décennies, si ce n'est moins. L'ancienne menace a été exacerbée par l'apparition inquiétante de nouveaux défis. Cette situation a conféré une responsabilité sans pareille à la communauté des nations qui doit se consacrer de nouveau à la recherche d'une sécurité mondiale totale. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États membres d'oublier tous intérêts égoïstes afin de réaliser un consensus à l'amiable et constructif. Après tout, aucun pays, aucune

région n'est à l'abri des défis désastreux que connaît le vingt-et-unième siècle.

Face à ces menaces et défis, nous ne pouvons qu'être préoccupés par l'unilatéralisme vers lequel on semble s'orienter progressivement en matière de désarmement. C'est pourquoi il nous faut continuer à maintenir la position de principe selon laquelle les solutions multilatérales sont les seuls moyens de parvenir à un accord complet et durable.

Dans ce contexte, ma délégation constate avec inquiétude l'échec de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur son programme de travail. Cette situation relève de notre responsabilité collective et pourrait saper la position de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociations en matière de désarmement. L'importance de la Commission du désarmement a été affirmée, avec lucidité et éloquence, au fil des ans. Je ne peux que me faire l'écho de cette position. Les difficultés que connaît la Commission montrent également qu'il existe de plus en plus d'incertitudes à l'égard du programme de désarmement complet en cette époque d'après-guerre froide. Si des actions concrètes ne sont pas menées pour la sortir de l'impasse, la Commission du désarmement pourrait sombrer dans l'abîme. Par ailleurs, la réalisation d'un consensus relancerait la confiance dans les travaux de la Commission pour l'exécution efficace de chacun de ses mandats en tant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



qu'organe universel de délibération de l'Assemblée générale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et, en juxtaposition avec le désarmement, il représente un élément indispensable pour la recherche de la sécurité mondiale. Cependant, cet objectif ne peut être atteint que si le Traité parvient à l'universalité et si tous les États parties évitent toute sélectivité et respectent strictement les dispositions de cet instrument. La proposition discriminatoire selon laquelle certains pays peuvent être dotés d'armes nucléaires alors que d'autres ne le peuvent pas est difficile à défendre. Nous saperions l'esprit et la lettre du TNP si les États non nucléaires devaient continuer à respecter le régime de non-prolifération alors que certains États resteraient libres d'acquérir des armes nucléaires, d'améliorer leur capacité destructrice et continueraient à les déployer en signe de puissance et de respectabilité au sein de la communauté internationale. Les positions disparates énoncées sur les questions fondamentales à la troisième session du Comité préparatoire du TNP sont regrettables et nous encourageons les États membres à surmonter les points litigieux car les résultats de la Conférence d'examen auront une incidence énorme sur le régime mondial des armes nucléaires.

Pour le Ghana, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentiel à l'action à mener en vue de la non-prolifération nucléaire et, en conséquence, du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous sommes découragés par la mise en suspens de ce traité et demandons instamment aux États, notamment aux 11 dont la ratification est indispensable pour son entrée en vigueur, de le ratifier le plus rapidement possible. En attendant d'atteindre cet objectif, le Ghana demande aux États dotés d'armes nucléaires de maintenir le moratoire actuel sur les essais nucléaires.

Ma délégation partage les préoccupations de la plupart des États membres en ce qui concerne la menace de l'acquisition d'armes de destruction massive par des groupes terroristes. C'est pourquoi nous voyons avec grande inquiétude une certaine opposition se faire jour à l'inclusion de dispositions relatives à l'inspection et à la vérification dans le traité interdisant la production de matières fissiles. Selon nous, tout traité dépourvu de dispositions crédibles concernant la vérification et l'inspection ne permettrait

pas d'atteindre l'objectif prioritaire, à savoir empêcher des groupes terroristes de se procurer du plutonium et de l'uranium enrichi.

Le Ghana estime que les zones exemptes d'armes nucléaires sont des composantes essentielles à la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Toutefois, nos efforts ne seront guère utiles sans l'appui des États dotés d'armes nucléaires qui doivent respecter les objectifs sous-jacents de ces accords et se conformer à leurs dispositions.

Il est juste que les armes de destruction massive soient au centre de notre attention. Cependant, il ne faut pas oublier les ravages causés dans diverses régions de conflit par l'emploi des armes classiques. L'élimination des mines antipersonnel en Afrique a été, à l'évidence, facilitée par la récente adoption d'une position commune de nos ministres des affaires étrangères pour le prochain Sommet de Nairobi. Nous espérons que les ressources nécessaires seront mises à disposition pour répondre à cette aspiration collective.

Étant donné le malaise qui pèse sur le processus de désarmement, il est absolument nécessaire que la Commission soit revitalisée pour lui permettre d'assumer efficacement ses responsabilités. Nous appuyons le processus de réforme mais nous pensons qu'il faudrait d'abord s'attacher à créer le climat nécessaire pour permettre à la Commission d'exercer sa responsabilité cardinale dans le domaine du désarmement. Incontestablement, le défi est énorme mais pas insurmontable.

J'espère sincèrement que les grandes réalisations dans le domaine des sciences et de la technique seront utilisées dans l'intérêt commun de l'humanité et non pas pour aggraver les craintes d'un Armageddon. Il incombe à notre Organisation, et bien sûr à la Commission, de réaliser cette louable aspiration. Nous ne pouvons et ne devons pas trahir la confiance que l'on a placée en nous.

M. Hachani (Tunisie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer, ainsi que les membres de votre Bureau, du soutien de ma délégation et de sa pleine coopération dans la conduite de nos travaux.

Le nouveau contexte international qui s'est établi ces dernières années a mis en exergue l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. On est aujourd'hui plus que jamais conscient de la nécessité de renforcer le rôle du droit international et le respect par les États des accords et traités de désarmement et de non-prolifération.

La Tunisie a toujours considéré que la course aux armements se fait souvent au détriment des besoins les plus élémentaires des populations civiles et de leur développement. Mon pays a toujours agi sur la base de ce constat. Mon pays considère que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans ce cadre, la Tunisie appuie tous les efforts menés aux niveaux international et régional dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Elle appelle à l'adoption de mesures permettant de se débarrasser des armes nucléaires et de renforcer la sécurité internationale, car vouloir ôter l'élément multilatéral du désarmement nucléaire revient à porter préjudice aux instruments juridiquement contraignants et aux engagements politique déjà pris.

Dans cet esprit, et consciente des obligations qui lui incombe, la Tunisie a procédé, le 23 septembre 2004, au dépôt de l'instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Sur un autre plan, elle a organisé en 2004, en collaboration avec la Commission préparatoire de ce traité, un atelier pour les pays d'Afrique du Nord.

Les difficultés persistent et entravent le processus de désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore en vigueur et le protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques n'a pas pu être adopté. De même, la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale négociation multinationale en matière de désarmement, continue d'éprouver des difficultés pour arrêter son programme de travail, et ce depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'échec des États Membres à obtenir un consensus sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement illustre également l'état où se trouve la communauté internationale dans ce domaine. En outre, le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'a pas pu se mettre d'accord sur un ordre du jour, empêchant ainsi

le Président de la Conférence de commencer ses consultations sur le calendrier de cette importante échéance.

Devant cette situation, et en attendant l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, les États non dotés de ces armes sont en droit de demander à bénéficier de garanties efficaces contre l'emploi ou la menace de ces armes contre la sécurité et l'intégrité des pays qui ont renoncé volontairement à l'arme nucléaire.

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus tendues, et ce à cause du refus d'Israël, détenteur non déclaré de l'arme nucléaire, de se joindre au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous l'égide des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sans condition, et ce malgré les nombreux appels des autres États de la région, ainsi que ceux de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à la question. Ce comportement obstiné constitue un obstacle aux efforts de désarmement d'une manière générale et à l'instauration d'une paix durable dans la région, et se traduit par une politique de militarisation à outrance poursuivie par Israël, détenteur également d'autres armes particulièrement meurtrières. Devant cette menace, il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'appréhender cette situation dans une région aussi sensible en se fondant sur une politique des deux poids deux mesures. Nous appelons, à cet égard, la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures crédibles pour obliger Israël à répondre à ses obligations internationales.

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de ses effets bénéfique pour la paix et la stabilité internationales et pour les populations civiles dans le monde, la Tunisie a ratifié avec célérité cette convention et a achevé la destruction de tous ses stocks de mines antipersonnel, ce qui témoigne de son engagement pour éliminer cette catégorie d'armes inhumaines.

Sur un autre plan, l'adoption, en juillet 2001, du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a constitué une importante avancée pour le désarmement multilatéral. Dans ce cadre, la Tunisie a organisé en collaboration avec le

Département des affaires de désarmement des Nations Unies, les 14 et 15 juin 2004, à Tunis, un atelier à l'intention des États de la région du Maghreb arabe sur la présentation des rapports prévus par le Programme d'action des Nations Unies de 2001.

La Tunisie assume un rôle actif pour la promotion de la paix et de la sécurité dans les divers espaces auxquels elle appartient, et en particulier ceux de l'Union du Maghreb arabe et du Moyen Orient. En Afrique, la Tunisie a contribué et contribue encore à la restauration et à la consolidation de la paix et de la sécurité à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix. Mon pays œuvre également avec constance en faveur de la réussite de l'accord d'association avec l'Union européenne en tant que contribution à la coopération et à la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée. Cette démarche participe en effet au renforcement du Partenariat euroméditerranéen pour faire face aux défis à la sécurité et à l'économie auxquels doit faire face la région.

Mon pays continuera à assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement.

M. Kau (Fidji) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection et exprimer les vœux de ma délégation pour une session fructueuses sous votre direction avisée. Soyez assuré de notre entière coopération et de notre plein appui. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Nous vivons aujourd'hui dans un climat nouveau et complexe créé par l'apparition de nouvelles menaces, les armes de destruction massive et le terrorisme international. Alors que le monde et la communauté internationale sont profondément inquiets, aucune solution immédiate ne semble en vue. On peut cependant trouver un réconfort dans la reconnaissance internationale de plus en plus grande des importants objectifs du désarmement et un soutien à ces objectifs que sont l'élimination des armes de destruction massive et la réglementation des armes classiques.

Etant donné que nous approchons du sixantième anniversaire des Nations Unies, il est important de maintenir la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation tant qu'instance multilatérale la plus efficace pour traiter des questions de sécurité et de paix

internationales. Cependant, il est triste de le constater, peu de progrès ont été réalisés ces derniers temps au sein du mécanisme des Nations Unies et dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales. Les États Membres continuent d'être divisés sur les questions capitales du désarmement et de la sécurité, et la coopération est difficile à obtenir. À cet égard, Fidji appuie les initiatives destinées à revoir les méthodes de travail de la Première Commission dans le cadre de la réforme des Nations Unies et du programme de revitalisation afin, entre autres, de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale dans ce domaine. Nous partageons avec d'autres la conviction que le multilatéralisme est un principe fondamental en matière de désarmement et de non-prolifération et que des progrès effectifs peuvent être réalisés lorsque l'on tient compte des préoccupations légitimes des États Membres et que l'on adopte des normes universelles. L'engagement continu du Conseil de sécurité à traiter de ces menaces est également important.

En tant que petit État insulaire en développement et ferme défenseur du maintien de la paix internationale, Fidji est attaché à l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération et compte sur la Commission, instance multilatérale, pour qu'elle assume un rôle important et relève les défis actuels par de nouveaux progrès dans ce domaine. Nos efforts, espérons-le, contribueront à l'instauration d'un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires.

Membre actif du Forum des îles du Pacifique, Fidji participe énergiquement aux activités régionales afin de parvenir à une attitude collective sur la question du désarmement. Le Forum a toujours fait connaître sa position sur des questions telles que la législation en matière de maîtrise des armements, le transport maritime des matières radioactives et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Dans le domaine de la maîtrise des armements, la région a entrepris l'élaboration d'une législation pour garantir la sûreté publique en imposant des contrôles stricts sur les importations, la détention et l'emploi des armes à feu, munitions et matériels connexes. Le transport maritime des matières radioactives à travers notre région est une question difficile à traiter. À cet égard, la région a réitéré ses craintes d'une possible perte économique en raison d'une situation tendue et cherche de nouvelles garanties auprès des parties intéressées. Notre région se félicite également des récentes assurances données par

les États maritimes de prendre toutes les mesures nécessaires pour apporter l'assistance voulue en cas d'accidents dans nos eaux territoriales. Pour ce qui est du Traité faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires, nous continuons de demander à ceux qui n'ont pas encore signé le Protocole au Traité de le faire, en tant que moyen pour renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales ainsi que la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne les armes légères, Fidji et la région ont toujours été fermes dans leur détermination à renforcer le contrôle sur les transferts et l'emploi de ces armes. En août 2004, Fidji a accueilli, à Nadi, un atelier régional des Nations Unies consacré aux armes légères. Cet atelier était parrainé par l'Australie et le Japon avec l'aide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous espérons que bon nombre d'enseignements pourront être tirés de cet atelier pour aider et guider les plans et stratégies nationaux.

Les dirigeants de notre région continuent de rappeler à la communauté internationale la situation difficile des îles de la région en raison de la contamination radioactive résultant des essais nucléaires. Nous espérons que les responsables s'acquitteront de leurs obligations et soutiendront les efforts pour améliorer et transformer la vie des populations qui subissent les conséquences de leurs activités sur ces îles.

Fidji continue d'être préoccupée par l'augmentation des dépenses consacrées aux armements ce qui, inévitablement, aura une incidence sur les engagements à l'égard du développement social et économique. La santé, l'éducation, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire du développement continueront à en subir les conséquences. À notre avis, le désarmement et le développement doivent se compléter mutuellement et la communauté internationale doit continuer à placer le programme du développement au premier rang de ses priorités en tant que moyen pour assurer le renforcement d'une sécurité et d'une stabilité internationales durables.

En outre, nous sommes de plus en plus conscients de la menace que représentent les armes de destruction massive susceptibles de tomber aux mains de terroristes. Il est essentiel que les États Membres et la communauté internationale coopèrent dans leurs efforts

pour mettre en place des contrôles stricts pour réduire cette menace. À la suite de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, les dirigeants des îles du Pacifique ont incité tous les pays de la région à prendre les dispositions législatives nécessaires pour faire face au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, à la maîtrise des armements et à la sécurité en matière de transports. Ils ont également encouragé à organiser, au niveau régional, un exercice d'urgence de préparation au contre-terrorisme.

Selon nous, il existe suffisamment de bonne volonté et de coopération entre les États Membres et au sein des Nations Unies pour progresser dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Tant que nous aurons à faire face à des défis, des stratégies efficaces fondées sur la coopération internationale et le multilatéralisme nous permettront de les relever avec succès.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous vous souhaitons tous les succès possibles. Nous tenons également à féliciter les Vice-Présidents et le rapporteur pour leur élection. Nous sommes certains que, sous votre direction et avec la coopération des autres membres du Bureau, nos travaux seront menés à bonne fin. En outre, je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour son action dans le domaine du désarmement et pour sa déclaration lors de la séance d'ouverture de la présente session de la Première Commission. Nous lui souhaitons plein succès.

La plupart des membres de la Commission espèrent que nous réduirons les différends existants entre nous et que nous parviendrons à des solutions agréées sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Puisque nous représentons les peuples du monde, nous avons l'obligation humanitaire et morale de trouver un terrain d'entente et des solutions pour préserver l'humanité de la mort et des ruines résultant de l'emploi des armes de destruction massive.

Il est réellement regrettable que les pays détenteurs de ces armes bannies restent déterminés à les conserver et même à les perfectionner. Étant donné leur détermination à conserver ces armes de destruction massive, il est évident que ces pays, notamment les

grandes Puissances, entendent maintenir leur monopole sur ces armes et empêcher leur dispersion au prétexte du risque de destruction qu'elles présentent pour l'humanité. C'est là un paradoxe bien étrange et difficile à comprendre et à accepter. Néanmoins, ma délégation souhaiterait que les pays possédant ces armes les abandonnent volontairement afin de préserver la vie sur notre planète. La détention des armes de destruction massive constitue une forme de terrorisme qui permet à certains pays de faire étalage de leur force et d'intimider les pays voisins ou concurrents, en les menaçant de destruction. C'est la pire chose que les êtres humains ont inventée pour une autodestruction massive.

Alors que nous traitons des dangers que représentent les armes de destruction massive, je voudrais mentionner ici le point de l'ordre du jour de la Commission portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Le Moyen-Orient est depuis longtemps une région sensible à cause de l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine et en Syrie. Cette situation a provoqué un déséquilibre de puissance évident en faveur d'Israël, qui est déterminé à renforcer sa puissance et ses arsenaux nucléaires.

Comme elle l'a fait dans le passé, l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, a demandé à toutes les parties du Moyen-Orient d'examiner attentivement des mesures concrètes urgentes pour concrétiser la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. L'Assemblée générale a appelé tous les États de la région qui ne l'avaient pas encore fait à placer toutes leurs activités nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Tous les pays de la région ont répondu à ces appels et ont adhéré aux accords pertinents sauf Israël, qui reste en dehors du cadre international, irresponsable et à l'abri des pressions internationales qui s'appliquent aux pays de façon sélective et inacceptable.

En ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive et à la nécessité de les éliminer, je dois souligner que les armes chimiques et biologiques, les armes légères, les mines antipersonnel et les pièges, et notamment leur prolifération, font planer une menace permanente sur les êtres humains, leur sécurité et le développement durable en général, surtout lorsque aucun contrôle ne peut être exercé sur

ces armes. C'est pourquoi il est important de s'attacher à mettre en œuvre les conventions pertinentes et de ne faire preuve d'aucune indulgence en les mettant en application. Selon nous, il est essentiel d'encourager tous les pays à adhérer aux conventions réglementant la possession de ces armes. Nous appelons également les pays qui les fabriquent à ne pas tirer parti de certaines lacunes de ces conventions pour mettre au point des armes non couvertes par ces instruments.

Au titre de l'engagement et de l'adhésion du Qatar aux traités et conventions internationaux, Sheikh Tamin Ben Hamad Ben Khalifa Al Thani, Vice émir et héritier de l'État du Qatar, a signé, le 4 octobre 2004, une résolution créant un comité national interdisant les armes. La résolution donne mandat au comité pour assumer les tâches suivantes : premièrement, fournir des avis et consultations aux organes gouvernementaux appropriés sur toutes les questions relatives à l'interdiction des armes de toute nature, notamment nucléaires, biologiques, à toxines, chimiques et classiques; deuxièmement, examiner les accords internationaux interdisant les armes et donner un avis sur l'opportunité de s'y associer; troisièmement, atteindre les objectifs fixés dans les accords internationaux pertinents signés ou ratifiés par les pays, interdisant les armes de toutes sortes; quatrièmement, proposer une législation et les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les traités internationaux pertinents; cinquièmement, examiner la législation nationale sur les armes et le trafic d'armes et proposer les moyens de mettre au point et d'amender cette législation; sixièmement, préparer et soumettre aux organisations internationales des rapports sur les interdictions d'armes, conformément aux accords et résolutions internationaux pertinents; septièmement, préparer et mettre en œuvre des programmes destinés à sensibiliser les consciences aux dispositions des traités internationaux bannissant les armes; huitièmement, participer en délégations représentant l'État aux conférences et aux comités traitant des questions de désarmement.

Je voudrais également rappeler que le Qatar a ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1980, et qu'il a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Les Gouvernements et les États ont besoin de confiance pour mettre un terme à la course aux armements et à la mise au point de nouvelles armes. De plus, c'est la peur des autres qui pousse les pays à rivaliser pour posséder les armes les plus modernes et les plus meurtrières. Pour ma délégation, la meilleure façon de maîtriser et de cesser la course aux armements est de rechercher une solution aux difficiles problèmes politiques de notre monde et de persuader les parties en conflit de nouer un dialogue et de trouver des solutions politiques à leurs problèmes aussi rapidement que possible, avant que les situations ne se détériorent.

M. Umer (Pakistan) (*parle en anglais*) : La fin de la guerre froide durant les dernières années du siècle précédent nous avait apporté un espoir de paix et de prospérité. Malheureusement, cet espoir en des dividendes de paix a été de courte durée. En ce début du vingt-et-unième siècle le monde est toujours témoin de conflits et de destruction entre les États et à l'intérieur des États. Qui plus est, de nos jours la mondialisation donne à chaque conflit et à chaque catastrophe un caractère international par son impact et ses conséquences. Il n'existe aucune politique mondiale logique pour réglementer les armements, arrêter la prolifération et promouvoir le désarmement.

Aujourd'hui, les menaces contre la paix et les défis à la maîtrise des armements et au désarmement, ont différentes sources. Le terrorisme international et la possibilité de voir des armes de destruction massive utilisées par des terroristes constituent un menace pour tous les États, y compris les plus puissants. Ce recours à l'instrument asymétrique du terrorisme est, au moins en partie, une conséquence d'une asymétrie de plus en plus grande en matière de puissance et d'incapacité du système international à éliminer les injustices politiques et l'oppression injuste des peuples dans différentes régions du monde, notamment dans le monde islamique. Bien que la campagne internationale contre le terrorisme ait été efficace et que la coopération pour lutter contre le terrorisme se soit élargie, nous avons encore à amorcer une stratégie complète pour traiter et éliminer ses causes profondes.

Bien entendu, tous les efforts doivent être faits pour empêcher les terroristes et autres acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive. Selon nous, la conclusion d'un traité universel et non discriminatoire serait l'instrument le plus efficace pour contrer cette menace. Nous avons accueilli favorablement l'adoption de la

résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en tant que mesure intérimaire pour encourager les États Membres à prendre des mesures au niveau national afin d'empêcher l'acquisition de capacités d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, notamment des terroristes.

Le Pakistan a adopté d'importantes mesures pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Nous avons également pris des mesures efficaces, en coopération avec la communauté internationale, pour éliminer un réseau de prolifération clandestin qui avait des ramifications dans une vingtaine de pays. Nous coopérons étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dans cette entreprise, et prions les autres États de faire de même.

Le Pakistan a également adopté mesures de grande portée pour assurer la sécurité totale de ses activités nucléaires et stratégiques. Il y a quatre ans, nous avons créé une Autorité de Direction et Commandement qui contrôle nos dotations, lesquelles sont vitales pour notre stratégie de dissuasion. Nous avons également mis en place une Autorité de réglementation nucléaire pour que nos équipements nucléaires civils puissent fonctionner en toute sûreté. Nous avons élaboré une législation pour nous conformer à nos obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Le mois dernier, notre parlement a promulgué une loi complète sur le contrôle des exportations ayant trait aux armes nucléaires et biologiques et à leurs matériels, produits, technologies, équipements et vecteurs. Notre nouvelle loi comprend notamment l'interdiction de détourner les produits et technologies contrôlés, entre autres la réexportation, le transport maritime et le transit, l'autorisation et l'enregistrement, les listes de contrôle des exportations et des dispositions pénales prévoyant jusqu'à 14 ans d'emprisonnement et une amende de 5 millions de roupies. Ces mesures visent à empêcher toute prolifération d'armes de destruction massive à partir du Pakistan.

Alors que la menace de terrorisme au moyen d'armes de destruction massive sème la peur, les populations souffrent et meurent chaque jour à cause des guerres larvées menées principalement avec l'emploi d'armes légères. Plusieurs crises complexes en Afrique et dans d'autres parties du monde en développement menacent la sécurité nationale et internationale en créant des situations d'urgence

humanitaire et en neutralisant les progrès économiques. Nombre de mesures ont été engagées pour enrayer ces crises, notamment le Programme d'action des Nations Unies contre les armes légères. De telles crises doivent être traitées de manière approfondie afin d'y trouver une solution, de mettre un terme à l'intervention extérieure et de stopper l'exploitation illégale des ressources naturelles qui motive et alimente nombre de ces conflits.

D'autres situations régionales sont lourdes de dangers encore plus grands. Au Moyen-Orient, l'affrontement arabo-israélien est attisé par la menace de prolifération et d'emploi d'armes de destruction massive. Pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient il convient de traiter cette situation dans un cadre global et un esprit de coopération. Nul ne peut ignorer que des armes nucléaires et leurs vecteurs existent déjà dans la région. Nous espérons que l'actuelle controverse liée au programme nucléaire d'un pays de la région sera traitée dans un esprit de coopération. Selon nous, tous les États doivent s'acquitter de leurs obligations internationales. Nous appuyons également l'objectif de créer une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Il est essentiel d'empêcher l'apparition d'armes nucléaires sur la Péninsule coréenne et d'éviter l'extension d'une course aux armements qui risquerait de mettre en péril la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est. Nous soutenons les pourparlers à six amorcés et organisés par la Chine. Des efforts concertés doivent être faits pour assurer le succès de ces pourparlers afin de garantir une Péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et de se pencher sur les préoccupations de sécurité et les aspirations économiques de tous les États concernés.

En Asie du Sud, la situation en matière de sécurité s'est visiblement améliorée au cours de ces derniers mois avec l'amorce d'un dialogue entre l'Inde et le Pakistan. La paix et la sécurité durables en Asie du Sud nécessitent un effort sérieux pour résoudre les différends en cours, notamment au Jammu et Cachemire, encourager une retenue mutuelle en matière nucléaire et maintenir l'équilibre des forces armées entre le Pakistan et l'Inde.

La paix et la sécurité sont parmi les points importants du programme du dialogue. Les deux pays

se sont engagés à œuvrer pour parvenir à une stabilité stratégique. Ils ont déclaré que leur capacité nucléaire constitue un facteur de stabilité en Asie du Sud. Ils se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque d'une utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires. Nous avons donné notre accord sur un certain nombre de mesures de confiance en matière nucléaire, notamment l'amélioration des liaisons téléphoniques, la notification en premier des essais de missiles en vol et le maintien de notre moratoire unilatéral sur les essais. D'autres mesures de confiance doivent être étudiées.

À notre avis, plusieurs autres mesures plus ambitieuses pour amener à une retenue mutuelle en matière nucléaire et de missiles peuvent être prises, notamment le maintien de la levée d'état d'alerte des armes nucléaires, le non déploiement de missiles nucléaires balistiques opérationnels, la non acquisition et le non déploiement de systèmes de missiles antibalistiques, et l'abstention de toute course aux armes et aux missiles nucléaires.

La crise du régime de non-prolifération nucléaire provient non seulement de l'intention évidente de certains États d'acquérir des armes nucléaires mais, plus encore, de la tension entre la légalité nucléaire et la réalité nucléaire. Cette tension est apparente dans trois grands domaines.

Premièrement, les cinq États dotés d'armes nucléaires se sont engagés juridiquement, aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à procéder au désarmement nucléaire. Quelques progrès ont été réalisés pour réduire les arsenaux stratégiques, mais plus de 20.000 armes nucléaires sont toujours détenues, la plupart en état d'alerte, par les deux plus grands États dotés de ces armes. En outre, les Puissances nucléaires ont, à l'évidence, l'intention de conserver leurs armes nucléaires dans un avenir prévisible. Un programme crédible de désarmement nucléaire, selon un calendrier raisonnable, est indispensable pour relancer la principale négociation qui est au cœur du TNP. Tout régime visant à perpétuer la discrimination et ignorant les intérêts vitaux de sécurité de la majorité des États ne peut durer indéfiniment.

Deuxièmement, le TNP ne reconnaît que cinq États dotés d'armes nucléaires. En réalité, trois autres États détiennent ce type d'armes. Ces trois États ne sont pas prêts non plus à abandonner leurs armes

nucléaires dans un avenir prévisible en dehors du cadre d'un programme de désarmement mondial nucléaire ou de la maîtrise des armements au niveau régional et du règlement des conflits. Dans leur déclaration commune, en juin dernier, le Pakistan et l'Inde ont estimé que leurs capacités nucléaires sont essentielles pour la stabilité régionale. Il n'est pas réaliste de les inciter à adhérer au TNP en tant qu'États non nucléaires. Tenter de les persuader par des mesures pénales ou un refus technologique ne saurait être fructueux et pourrait remettre en cause les perspectives d'établir un régime mondial crédible de non-prolifération. Même si la coopération des trois États dotés d'armes nucléaires qui restent hors du TNP est encouragée au moyen d'un accord mutuel, des lacunes persisteront dans le régime du TNP. Nous avons pris note avec intérêt de la récente demande du Directeur général de l'AIEA d'inclure les trois États non parties au TNP dans les futurs entretiens relatifs à la non-prolifération et au désarmement.

Troisièmement, la négociation du TNP implique essentiellement que les parties non nucléaires acceptent que les cinq États dotés de ces armes les détiennent temporairement en échange de la promesse d'un désarmement nucléaire et d'une pleine coopération dans la mise au point et l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. Étant donné que la nature de la coopération nucléaire pacifique n'a pas été précisée dans le TNP, nombre de parties non nucléaires technologiquement avancées ont élaboré ou acquis le cycle complet de combustible nucléaire, notamment les techniques d'enrichissement et de retraitement qui sont à la base de la capacité de mise au point des armes nucléaires.

La communauté internationale se préoccupe bien tardivement de la dispersion d'éléments sensibles du cycle de combustible nucléaire vers d'autres États, même sous garanties internationales. Il est certes difficile de justifier cette double discrimination. Il convient de trouver une solution équitable par des moyens politiques et technologiques et non pas par la coercition ou l'emploi de la force. À notre avis, le groupe d'experts réuni par le Directeur général de l'AIEA devrait élaborer des solutions concrètes pour garantir la sûreté du cycle de combustible nucléaire. En attendant, des mesures politiques, notamment des assurances de sécurité, devraient fournir les moyens de réglementer les éléments sensibles du cycle nucléaire pour des programmes nucléaires civils. Nous suggérons

la convocation d'une conférence internationale pour dissiper la dichotomie actuelles entre la légalité nucléaire et la réalité nucléaire dans les trois domaines que j'ai évoqués.

Plusieurs autres aspects inquiétants demeurent dans le domaine de la prolifération et du désarmement mondial : premièrement, l'absence d'accord international sur les missiles. Malheureusement, le Code de conduite de La Haye ne dit mot des préoccupations de plusieurs États militairement importants; deuxièmement, les dangers qui peuvent survenir d'une « guerre » des doctrines nucléaires et les rapports relatifs à une nouvelle mise au point qualitative d'armes nucléaires « utilisables »; troisièmement, la mise au point et le déploiement de systèmes de missiles antibalistiques; quatrièmement, la militarisation continue de l'espace.

Il est évident que ces défis mondiaux à la stabilité, au désarmement et à la non-prolifération ne peuvent être relevés que par des négociations multilatérales. La nature des menaces contre le désarmement et la non-prolifération sur les plans régional et mondial n'a jamais été plus complexe. Il ne saurait y avoir de substitut aux normes juridiques multilatérales qui jouissent de la légalité ou de l'acceptation universelle, même si la négociation de traités internationaux dotés de dispositions de vérification efficaces est souvent longue et difficile. Des traités internationaux librement négociés sont des stabilisateurs nécessaires pour la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. Des décisions prises par des organes fermés et représentant les vues, intérêts et perspectives de quelques-uns parmi les puissants ne peuvent bénéficier d'un engagement universel et manquent ainsi de la légitimité que seuls des traités internationaux peuvent offrir.

C'est pourquoi il est maintenant urgent de relancer la Conférence du désarmement et de la restaurer dans son rôle de seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est, selon nous, artificielle. Nous ne comprenons pas la réticence de certains à traiter simultanément les questions de la prolifération et du désarmement. Le programme de travail de la Conférence doit inclure la négociation d'un traité d'interdiction de production des matières fissiles englobant les stocks existants et la mise en place d'un mécanisme de vérification efficace. Il doit également inclure des mesures destinées à

empêcher la militarisation de l'espace et à favoriser la négociation d'un programme réaliste de désarmement nucléaire. Cependant, en attendant de parvenir au désarmement nucléaire, les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être l'instrument le plus efficace pour réduire les incitations à la prolifération des armes de destruction massive. La volonté de faire face de manière globale à ces graves menaces à la sécurité internationale et au désarmement dans le cadre de la Conférence du désarmement ne doit pas être considérée comme une contrainte. Bien au contraire, seule une attitude globale et mondiale à l'égard du désarmement et de la non-prolifération peut recueillir l'appui de la communauté internationale.

Nous appuyons les initiatives destinés à améliorer l'efficacité des méthodes de travail du mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment de la Première Commission. Ces efforts doivent porter avant tout sur la revitalisation de la Conférence du désarmement pour lui permettre d'assumer son rôle en tant que seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Ils doivent aussi porter sur la pleine utilisation de la Commission du désarmement et de la Première Commission pour traiter des importants problèmes de désarmement et de non-prolifération. Ces organes de délibération peuvent servir à établir une base pour la négociation d'accords internationaux sur les différentes menaces anciennes et naissantes de prolifération et les défis au véritable désarmement. Ils ne doivent pas être marginalisés.

Enfin, en ce qui concerne la Première Commission, les efforts de réforme doivent être poursuivis en tenant compte des paramètres suivants : premièrement, le rôle politique de la Première Commission doit être renforcé; deuxièmement, l'approche doit être régulière et se fonder sur des mesures progressives; troisièmement, la gestion du temps devrait être plus efficace; quatrièmement, toutes les décisions doivent être prises par consensus.

Cependant, tout changement partiel risque d'introduire des distorsions dans le fonctionnement de l'Assemblée. Les initiatives en vue d'améliorer le fonctionnement de la Première Commission doivent prendre en compte les mesures à l'examen pour la revitalisation de l'Assemblée générale et de ses autres Commissions.

M. Sha (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre

accession à la présidence de la Commission. Je saisis également cette occasion pour adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau. Ma délégation exprime sa reconnaissance au Président sortant pour le travail qu'il a accompli durant la précédente session de la Commission.

J'exprime ma reconnaissance à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour les observations très importantes qu'il a faites à l'ouverture de la session sur les problèmes persistants dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale.

Notre objectif commun de parvenir à une paix durable se fonde sur l'élimination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et sur l'assurance d'une maîtrise crédible et suffisante des armes légères. Une paix durable exige l'élimination complète des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la maîtrise efficace des armes légères et la promotion d'une culture de paix.

Les efforts de la communauté internationale pour faire avancer la cause du désarmement n'ont cependant jamais été à l'abri des problèmes. Si certains progrès ont été effectués en matière de désarmement dans le domaine des armes chimiques et biologiques, les armes nucléaires restent une menace persistante et inquiétante pour la civilisation humaine. La maîtrise des armes légères demeure inadaptée.

Les armes nucléaires représentent une grave menace pour la civilisation humaine, et pour l'existence même de l'humanité. C'est pourquoi l'élimination totale de ces armes dans des délais convenus devrait être la plus haute priorité de l'ordre du jour du désarmement. À cet égard, le Népal tient à rappeler qu'il devient extrêmement urgent d'appliquer les 13 mesures concrètes contenues dans le Document final de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2000. Le strict respect de l'article VI du TNP par les États dotés d'armes nucléaires, notamment, est une condition sine qua non pour assurer une paix durable.

Il est incontestable que le désarmement et la non-prolifération doivent aller de pair. Aucun États non doté d'armes nucléaires ne devrait s'engager dans des activités de prolifération d'armes nucléaires qui sèment la mort. Par ailleurs, les États dotés de ces armes doivent prouver au monde qu'ils restent engagés à l'égard du désarmement nucléaire et convaincront ainsi

les États non dotés d'armes nucléaires de renoncer à leurs ambitions nucléaires.

Il est désolant de constater qu'aucun progrès encourageant n'a été accompli en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons fermement que le travail de fond sur cet instrument commencera sans autre retard.

À notre avis, les pays devraient pouvoir s'engager dans l'utilisation pacifique des technologies nucléaires sous des garanties non discriminatoires. Il est également tout aussi important que ces pays se conforment aux mesures de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En tant que fervent partisan de la paix, le Népal appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous soulignons également qu'il est particulièrement important de maintenir l'espace à l'abri des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Bien que des progrès aient été réalisés dans la maîtrise des armes biologiques et chimiques, nous sommes encore loin du démantèlement des arsenaux desdites armes. Nous devons œuvrer inlassablement pour renforcer la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques par l'instauration de mesures de vérification complètes, fiables et solides. Il faut s'efforcer de veiller à ce qu'aucun pays ne porte atteinte à la Convention sur les armes chimiques.

En cette époque où le terrorisme se manifeste partout dans le monde, il est essentiel que la communauté internationale rassemble ses forces pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent en de mauvaises mains. Ce n'est plus une simple hypothèse de penser que des terroristes peuvent avoir accès à ces armes meurtrières et les utiliser.

La prolifération des missiles est devenue une source majeure de préoccupation pour la communauté internationale, et doit être maîtrisée de manière efficace. Le Népal encourage le Groupe d'experts gouvernementaux à faire de nouveaux efforts pour parvenir au consensus sur un rapport final lors de sa prochaine réunion.

Au vu de la situation actuelle, il est urgent d'empêcher une course aux armements dans l'espace et, par là même, sa militarisation. Il est tout aussi important que les fonds marins et l'Antarctique restent à l'abri de tous types d'armes.

La crise que connaissent depuis quelques années les mécanismes du désarmement multilatéral est déconcertante. La Conférence du désarmement se trouve paralysée, tout comme la Commission du désarmement et le Comité préparatoire de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005. Les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux meurtriers semblent s'effriter.

À notre grand regret, même la voie bilatérale dont on a tant parlé semble être gelée. Les traités stratégiques ont été abandonnés. De nouvelles doctrines ont été introduites pour amener au retour du nucléaire, phénomène qui ne peut que déclencher une nouvelle course aux armements.

Peu de progrès ont été réalisés dans le cadre des arrangements convenus de réduire les énormes stocks d'armes nucléaires ou les capacités de destruction.

Certes, le tableau général des efforts en matière de désarmement est bien sombre. Néanmoins, une lueur d'espoir apparaît dans le domaine des armes légères grâce à l'engagement quasi unanime de la communauté internationale d'appliquer le Programme d'action en vue de réduire les arsenaux de ce type d'armes. Les négociations en cours pour l'établissement d'un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères est une initiative bienvenue. Cependant, il est nécessaire d'engager des consultations approfondies, avec la plus large participation des membres, sur la nature de cet instrument.

Le Népal continue de subir les effets déstabilisants des armes légères. Les prétendus Maoïstes utilisent ces armes pour brutaliser et tuer des civils innocents et pour détruire les biens privés et les infrastructures publiques. Nous sommes en train de prendre un certain nombre de mesures concrètes pour la mise en application du Programme d'action, notamment en modifiant et en appliquant strictement nos lois et règlements intérieurs.

Nous préparons également activement notre rapport national d'application. Le Népal estime que la transparence dans le domaine des armements est capitale pour instaurer un climat de confiance entre les États. À cet égard, le Registre des armes classiques des Nations Unies devrait être élargi tout en assurant les mêmes droits et obligations pour tous les États. Par

ailleurs nous encourageons le Groupe d'experts gouvernementaux à maintenir une transparence totale afin d'atteindre ses objectifs.

La prolifération accrue des mines antipersonnel est, pour nous, une source de préoccupation. L'utilisation aveugle de ces engins dans les zones de conflits cause d'importantes pertes en vies humaines. Ce problème étant lié aux préoccupations humanitaires et aux préoccupations légitimes de sécurité des États souverains, il conviendrait d'établir un juste équilibre entre ces deux éléments.

Je renouvelle le souhait du Népal d'abriter à Katmandou le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous demandons également que le processus de Katmandou soit repris en tant que mesure logique vers une réinstallation du Centre à Katmandou.

Pour terminer, nous convenons qu'il est nécessaire d'engager des réformes dans les différents organes des Nations Unies, notamment à la Première Commission. Ces réformes, cependant, devraient être liées à la revitalisation complète de l'Assemblée générale et conduire au renforcement général du système, et non pas à son affaiblissement ou à sa déstabilisation. Nous attendons avec intérêt un engagement constructif dans cet exercice.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certain que, grâce à votre sagesse et à vos qualités diplomatiques, nos travaux seront couronnés de succès.

Les aspirations et le désir de l'humanité à un nouveau siècle juste et pacifique se heurtent toujours à de graves défis. L'unilatéralisme, fondé sur la suprématie du pouvoir, détruit impitoyablement les normes et l'ordre des relations internationales.

De plus, on ne saurait oublier que les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires réparties dans les États souverains, sont déployées dans le monde et que la théorie de frappes nucléaires préventives est aujourd'hui appliquée avec l'accélération en toute légitimité de la mise au point de nouveaux types d'armes.

Il y a trente-six ans, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à abolir leurs armes nucléaires, tout en mettant en exergue l'idée de la non-

prolifération nucléaire. Cet engagement a permis au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'être toujours en vigueur aujourd'hui.

Cependant, les Superpuissances nucléaires, loin d'abolir leurs armes nucléaires, ont mis au point de nouveaux types de ces armes et même étendu la course aux armements nucléaires dans l'espace. L'apparition de nouveaux types d'armes spatiales, tels les radars de satellites militaires destinés à créer un système national de défense contre les missiles fait peser la lourde menace d'une course aux armes nucléaires et fait naître la crainte d'une guerre spatiale.

En réalité, la superpuissance nucléaire a violé le TNP afin de réaliser sa sécurité absolue en menaçant et en exerçant un chantage sur les États non dotés d'armes nucléaires, aux dépens de leur sécurité. Il n'est acceptable pour personne qu'un pays préconise la non-prolifération nucléaire alors qu'il accumule des armes nucléaires en un lieu du globe et cherche à les améliorer qualitativement.

Pour parvenir à un désarmement substantiel et assurer une paix durable sur la terre, la communauté internationale devrait s'atteler à la tâche prioritaire de régler cette question, en partant d'une analyse précise.

Selon la délégation de la République populaire démocratique de Corée, le désarmement nucléaire est au cœur de la question du désarmement, et la seule façon de parvenir au désarmement nucléaire est l'abandon réel, par la superpuissance, de sa politique de menaces nucléaires.

Actuellement, la cause principale de la menace à la paix et à la sécurité internationales, qui a également de graves répercussions sur le processus de désarmement, n'est rien d'autre que la politique de menaces nucléaires de la superpuissance, fondée sur la prépondérance et l'unilatéralisme. Des pays sont désignés comme faisant partie d'un « axe du mal » et deviennent ainsi des cibles pour des frappes nucléaires préventives, alors que des attaques militaires unilatérales sont perpétrées contre des États souverains pour la seule raison qu'ils sont suspectés de posséder des armes de destruction massive.

Il ne s'agit là que d'une prétexte artificiel de la part d'une superpuissance pour mettre en place une politique de menace nucléaire et tenter de dominer le monde en maintenant une suprématie nucléaire et en

faisant planer des menaces nucléaires. Les événements en Iraq le prouvent.

La grave menace que représentent les armes de destruction massive pour la paix et la sécurité internationales est uniquement imputable à la superpuissance nucléaire qui possède le plus grand arsenal nucléaire et qui est la plus importante exportatrice d'armes.

Si la communauté internationale accorde une réelle importance à la non-prolifération des armes de destruction massive et ne veut pas voir annulés ou affaiblis les accords internationaux actuels, elle doit réagir à cette politique de menaces nucléaires de la superpuissance nucléaire et prendre des mesures réalistes pour y mettre fin. Poursuivre la non-prolifération des armes de destruction massive tout en fermant les yeux sur la nature même de la question revient à fuir la réalité et ses responsabilités.

La position de la République populaire démocratique de Corée a toujours été de s'opposer à la prolifération des armes de destruction massive. Si l'on veut empêcher cette prolifération il faut, avant tout, interdire le déploiement dans le monde des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et éliminer ces menaces nucléaires en tant que doctrine d'utilisation des armes à titre préventif. En outre, la non-prolifération nucléaire exige de mettre un terme à l'amélioration qualitative des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de procéder au démantèlement complet des armes nucléaires. Lorsque le désarmement nucléaire associé à l'abolition des armes nucléaires sera effectif, alors seulement on pourra dire que l'objectif du désarmement a été atteint. Le désarmement nucléaire devrait, en conséquence, être la première mission à accomplir afin de mettre un terme à l'utilisation de ces armes et de fournir des assurances négatives inconditionnelles en matière nucléaire aux États non dotés d'armes nucléaires.

Il serait vain de parler de désarmement tant qu'il y aura des armes nucléaires sur la planète, que la course aux armes nucléaires se poursuivra et que les efforts des Nations Unies pour établir un système de sécurité collective ne permettront pas de mener aux résultats souhaités. Tant qu'il existera une connivence avec la doctrine hors-la-loi ou une tolérance de cette doctrine en vertu de laquelle seuls cinq grands pays peuvent posséder des armes nucléaires et les utiliser pour attaquer ou menacer des pays, aucun changement

important ne pourra intervenir dans l'ordre international.

La question nucléaire sur la Péninsule de Corée, actuellement au centre de l'attention internationale, résulte de la politique de menaces nucléaires des États-Unis qui se fonde sur une politique profondément hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, et cela depuis plus d'un demi siècle. Si les États-Unis n'avaient pas inclus la République populaire démocratique de Corée dans les pays de « l'axe du mal » et ne l'avaient pas désignée comme cible de frappes nucléaires préventives, aggravant ainsi la situation, la question de notre dissuasion nucléaire n'aurait pas été soulevée.

La position de la République populaire démocratique de Corée a toujours été d'adhérer à l'objectif de la dénucléarisation de la Péninsule coréenne et de résoudre la question nucléaire de manière pacifique, par le dialogue et la négociation. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, conformément à son désir sincère de contribuer à la paix et à la sécurité sur la Péninsule coréenne, dans l'Asie du Nord-Est et dans le reste du monde, a récemment avancé des propositions souples pour sortir de l'impasse où se trouve actuellement la question nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et parvenir à des résultats réalistes.

Notre proposition consistant à « récompenser le gel », première phase d'une solution d'ensemble fondée sur le principe d'actions simultanées, est la seule façon de régler la question nucléaire de manière progressive, étant donné qu'elle reflète la réalité du manque de confiance entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Si les États-Unis s'engagent à abandonner leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et prennent des mesures directes pour « récompenser le gel » en partant du principe du « donnant donnant », la question nucléaire sur la Péninsule coréenne sera réglée sans problème. La République populaire démocratique de Corée fera tout son possible pour dissiper les menaces extérieures et assurer une paix durable sur la Péninsule coréenne.

M. Sow (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la Commission et féliciter également les

autres membres du Bureau. Vous pouvez être assuré de la pleine coopération de la délégation guinéenne pour le succès de votre mandat.

Nous sommes de nouveau à ce grand rendez-vous annuel pour faire le bilan des actions menées dans la poursuite de nos objectifs communs et harmoniser nos vues sur les moyens à mettre en œuvre pour donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cette étape de notre parcours, nous avons de bonnes raisons de nous interroger. Avons-nous, durant l'année écoulée, accompli des progrès décisifs sur le chantier de l'édification d'un monde sécurisé? Avons-nous davantage pris conscience de la menace des armes de destruction massive qui mettent en péril l'existence de l'humanité tout entière? Sommes-nous revenus dans cette enceinte plus déterminés à empêcher leur prolifération et à les éliminer totalement et définitivement? Pour ma délégation, il est difficile de donner une réponse positive à ces différentes questions quand on constate l'immobilité persistante de la Conférence du désarmement, la mise au point de nouvelles générations d'armes, la montée du péril terroriste et l'augmentation inquiétante des dépenses militaires qui s'élèvent, pour les deux dernières années, à près de mille milliards de dollars.

Malgré ce contraste saisissant, mon pays veut encore croire en la possibilité de voir la communauté internationale sortir de l'impasse et éviter la faillite de ses initiatives de paix. À cet égard, il est convaincu que l'analyse des différentes questions liées au désarmement implique une réadaptation continue des mécanismes multilatéraux du désarmement de manière à prendre en compte l'environnement international et les stratégies en présence.

Le rôle dévolu aux institutions multilatérales s'occupant du désarmement est plus que jamais important. Nous devons veiller à ce que ces institutions respectent les normes strictes qui garantissent la légitimité et l'efficacité de leur action. Nous devons surtout éviter de prendre des engagements qui ne seront pas tenus ou de faire des déclarations sans aucune portée pratique. En d'autres termes, il faut une adhésion universelle aux traités multilatéraux et leur mise en œuvre pleine et entière par l'adoption de mesures de garanties énergiques dans le domaine nucléaire. Ces traités doivent être soutenus par des mécanismes de vérification efficaces.

C'est le lieu de lancer un appel à tous les États afin qu'ils agissent avec toute la volonté politique nécessaire pour lever les obstacles qui entravent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons, par ailleurs, déployer davantage d'efforts pour enrayer les menaces que constituent les armes biologiques et, d'une manière générale, pour éliminer de façon efficace les stocks d'armes de destruction massive, y compris les matières fissiles. C'est du reste la voie la plus sûre pour empêcher celles-ci de tomber dans les mains des terroristes.

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, l'attention de la communauté internationale s'est focalisée sur les armes nucléaires. Pourtant, les armes classiques de petit calibre ne cessent de faire des victimes par dizaines de millions dans le monde. La prolifération et la circulation illicite de ces armes est un phénomène qui affecte le continent africain, et particulièrement l'Afrique de l'ouest. Elles déstabilisent les États, sèment la terreur au sein des populations et empêchent tout effort économique et social. Pour lutter efficacement contre ce terrible fléau, ma délégation souligne qu'il est indispensable de promouvoir, aussi bien à l'échelle régionale qu'internationale, une coopération dynamique, et d'assurer une mise en œuvre effective du Programme d'action issu de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Dans le cadre de la réalisation de ce programme d'action, l'initiative ouest-africaine du moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constitue une expérience appréciable qui mérite d'être davantage soutenue en vue de sa transformation en une convention régionale. L'occasion est opportune pour ma délégation de féliciter et d'encourager le Groupe de travail chargé de négocier, à l'intention de États, un instrument international d'identification et de traçage rapide et fiables des armes légères illicites. Pour permettre à ce groupe de mieux évoluer vers le règlement de cette épineuse question, il appartient aux États d'adopter une politique visant à améliorer et à renforcer le contrôle du circuit des armes légères.

S'agissant de la question des mines antipersonnel en Afrique, les efforts visant à enrayer leur danger sont entravés par l'insuffisance de l'assistance technique et des ressources mises à la disposition des États touchés.

Ma délégation voudrait, à cet égard, réitérer ici l'appel lancé à la communauté internationale par la Conférence des experts africains sur les mines terrestres, tenue en septembre 2004, pour qu'elle apporte aux États touchés les ressources financières indispensables et l'assistance technique nécessaire à l'exécution de leurs programmes nationaux de déminage.

Ma délégation accorde une grande importance à la question relative à l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. De ce fait, elle encourage la poursuite des consultations et la recherche du consensus sur le sujet et reste favorable à toute réforme qui ne porte pas atteinte au droit des États Membres de promouvoir et de défendre leurs intérêts légitimes. Dans ce cadre, entre autres mesures préconisées, nous apprécions positivement l'institutionnalisation des débats interactifs au cours desquels la Commission s'enrichirait des contributions de spécialistes universitaires ou de membres d'organisations non gouvernementales s'intéressant au désarmement.

Nous apprécions également la proposition visant à regrouper les points similaires de l'ordre du jour et souscrivons à l'idée de la création de mécanismes de suivi efficaces de la mise en œuvre des décisions et résolution adoptée. Un tel mécanisme, s'il est opérationnel et efficace, contribuerait à renforcer l'autorité et la crédibilité de la Première Commission.

M. Loizaga (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Paraguay, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et à vous dire notre plaisir de vous revoir parmi nous. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Le Paraguay souscrit totalement à l'intervention de la délégation du Brésil faite au nom du Groupe de Rio, au premier jour du débat général de la Première Commission. Aujourd'hui, la délégation du Paraguay souhaite ajouter quelques réflexions sur les questions relatives à la sécurité internationales.

Ma délégation tient à réaffirmer que, pour elle, le multilatéralisme est l'instrument nécessaire le plus approprié pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est seulement par des efforts conjoints de tous les États Membres que nous pourrions garantir notre sécurité mutuelle. Le Paraguay appuie les instruments universels et régionaux en matière de

maîtrise des armements et de non-prolifération, apprécie les efforts des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre de ces instruments et soutient l'action des institutions multilatérales chargées de la vérification et de l'application de ces traités.

Les armes de destruction massive retiennent, à juste titre, toute notre attention. Ainsi, le Paraguay partage totalement la crainte des États Membres de voir ces armes se propager et tomber aux mains d'acteurs non étatiques, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), l'application effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité complétera les travaux en cours pour renforcer les régimes multilatéraux actuels de désarmement multilatéral et de non-prolifération.

Le Paraguay estime qu'il est extrêmement important de pouvoir compter sur la coopération voulue, chaque fois que cela est nécessaire, pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il estime également que le désarmement et la non-prolifération ne peuvent être traités séparément et que les deux questions doivent être examinées conjointement dans le domaine de compétence approprié. Nous faisons nôtres les idées présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, pour ce qui concerne la Conférence du désarmement :

« De nouveaux progrès sont nécessaires pour qu'elle puisse reprendre son rôle et négocier de nouveaux accords sur la maîtrise des armements et le désarmement, en accordant une attention particulière à l'élimination des armes de destruction massive. L'aptitude de la Conférence à élaborer des traités de désarmement n'est plus à démontrer et il importe d'en tirer le meilleur parti ». (A/59/1, par. 68).

Le Paraguay est également inquiet de la prolifération des armes légères. Selon nous, dans la lutte contre ce fléau, la responsabilité doit être partagée tout autant par les pays producteurs de ces armes que par les pays où elles sont commercialisées. Il est évident que l'accumulation excessive des armes légères, leur prolifération non maîtrisée et leur utilisation illicite constituent une grave menace à la paix et à la stabilité dans de nombreuses régions du monde, et peuvent avoir des conséquences

humanitaires sur les plans national, régional et international. Le Paraguay est favorable aux négociations multilatérales entamées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites, et pense qu'un instrument international est essentiel pour aider les États à affronter le problème du commerce illicite des armes.

Pour terminer, nous tenons à signaler qu'avec l'aide du Département des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Paraguay applique les mesures établies dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette collaboration a permis de détruire des armes à feu et des munitions dans mon pays et d'organiser des cours de formation pour préparer des fonctionnaires à lutter contre ce fléau.

M. Ngoh Ngoh (Cameroun) : Monsieur le Président, le Cameroun voudrait joindre sa voix à celles des autres pays pour vous féliciter de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. C'est un hommage rendu à vos grandes qualités de diplomate et à votre expérience. C'est également une reconnaissance de la contribution fort appréciée de votre pays, le Mexique, aux questions de désarmement et de non-prolifération. Soyez assuré du plein soutien et de la totale coopération de la délégation camerounaise dans l'exercice de vos fonctions.

Bien que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération soient parmi les préoccupations majeures de la communauté internationale, les progrès en vue d'un désarmement général et complet sont très lents. La survie de l'humanité est toujours menacée par l'existence des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. Ces armes sont dorénavant convoitées par des terroristes et d'autres acteurs non moins dangereux.

Avec les traités multilatéraux interdisant les armes de destruction massive nous disposons assurément du cadre normatif adéquat sur le désarmement et la non-prolifération pour avancer résolument et de façon significative dans le sens d'une

élimination complète de ces armes. Il est de l'intérêt de tous les pays, parce que c'est l'affaire de tous, que ces engagements soient rigoureusement respectés.

Cependant, en dépit des régressions préoccupantes enregistrées ces dernières années dans l'application de ces traités, nous devons malgré tout veiller non seulement à préserver les précieux acquis mais également à combler par les voies conventionnelles appropriées, les lacunes juridiques constatées dans ces instruments en étendant leur champ d'application, en mettant en place les régimes efficaces de vérification ou en les renforçant.

Nous devons en outre continuer de promouvoir l'universalisation de l'adhésion à ces instruments collectifs de désarmement. Le Cameroun considère toujours que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intimement liés. À l'évidence, la préservation des arsenaux nucléaires et le maintien des armes nucléaires au cœur des stratégies et des doctrines de défense et de sécurité ne protègent aucun des pays qui en sont dotés contre les menaces anciennes ou nouvelles auxquelles le monde est désormais confronté.

Le moment de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous semble venu. Nous encourageons les États qui ne sont pas encore parties au TNP à y adhérer et les États dont dépend l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à signer et à ratifier ce dernier. Les États Membres non dotés d'armes nucléaires parties au TNP doivent se voir octroyer des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Leur droit d'accéder à la technologie et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être assuré.

Partout dans le monde, et particulièrement en Afrique, les armes légères continuent à tuer chaque jour des milliers de civils, en majorité des femmes et des enfants. Le nombre de victimes et l'ampleur des destructions provoquées par ces armes ne cessent de s'accroître de façon inquiétante au fil des ans. Bien plus, la prolifération et la circulation illicite de ces armes qui sont recyclées fréquemment par les filières criminelles d'un théâtre de conflit vers un autre ou vers des pays en paix contribuent à y répandre l'insécurité et à déstabiliser des régions entières. C'est pourquoi le

Cameroun est très attentif à tous les efforts de désarmement menés en Afrique centrale dans la mesure où il perçoit la prolifération illicite des armes légères dans la sous-région comme une menace à sa stabilité et à sa sécurité.

Après l'échange de vues fructueux auquel nous avons procédé au cours de la dernière session du Groupe de travail à composition non limitée sur le marquage et le traçage, mon pays attend avec intérêt d'examiner la première mouture d'un instrument international sur le traçage des armes légères. Il importe que la communauté internationale puisse disposer rapidement d'un instrument complet et efficace dans ce domaine. Le Cameroun soutient tous les efforts de consultation en cours sur de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères. À cet égard, nous sommes en faveur de l'établissement, aussitôt que possible, d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner cette question qui prolonge naturellement la problématique du traçage des armes légères.

La Première conférence d'examen des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui doit se tenir le mois prochain à Nairobi, sera l'occasion de renouveler solennellement notre engagement pour un monde exempt de mines terrestres, mesurer le chemin parcouru et évaluer les difficultés auxquelles se heurtent encore l'universalisation de la Convention et son application.

La politique multilatérale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est incontestablement à la croisée des chemins. Elle a encore besoin d'une série conjuguée d'impulsions décisives. En atteste notamment l'enlèvement de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement. Le débat en cours sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission va dans le bon sens et s'inscrit dans le cadre global de la revitalisation de l'Assemblée générale. Mon pays examinera avec soin les différentes mesures proposées et exprimera ses vues en temps opportun.

Sur les plans régional et sous-régional, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui demeure un cadre précieux pour la promotion des mesures de

confiance et de désarmement en Afrique centrale, a plus que jamais besoin de notre soutien et de notre engagement à tous pour financer ses activités dans des domaines cruciaux, tels que le renforcement des capacités de la société civile et la mise en œuvre du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique qui a organisé, conjointement avec le Comité consultatif, divers ateliers sur les armes légères, est dans une situation financière difficile. Il est vital que les États Membres restent engagés auprès de l'Afrique en continuant à apporter à ces structures le soutien nécessaire à l'accomplissement de leur mission. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont des impératifs catégoriques si nous voulons léguer aux générations futures un monde débarrassé du fléau de la guerre, ainsi que la Charte des Nations Unies nous y exhorte.

M. Al-Malki (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à vos compétences, et avec la coopération des autres membres du Bureau, nos débats seront fructueux.

La question des armes de destruction massive demeure une source de préoccupations pour la communauté internationale. Cela est particulièrement vrai si l'on considère le rythme lent du démantèlement de ces armes. À cet égard, mon pays se félicite de la décision de la Jamahiriya arabe libyenne de mettre fin à ses programmes d'armes de destruction massive. Cette mesure, nous l'espérons, incitera les États qui envisageraient de se procurer ces armes meurtrières à abandonner leur projet.

Un bref examen des tendances actuelles du monde en matière d'armements montre que les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, vont bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour assurer la défense des États. C'est pourquoi, en tant qu'États Membres des Nations Unies, nous devons intensifier nos efforts pour mettre au point un mécanisme destiné à éliminer ce danger et à fournir des garanties internationales aux États non dotés d'armes nucléaires, en interdisant l'emploi de ces armes contre eux.

Le Royaume de Bahreïn appuie les initiatives des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ce qui implique la coopération entre les États pour contrôler leur circulation illicite dans tout pays. Le commerce de ces armes nous inquiète. Nous craignons de les voir tomber entre les mains de groupes qui ne se soucient guère du droit à la vie, à la paix ou à la tranquillité et pourraient fort bien les utiliser pour commettre leurs actes terroristes et déstabiliser de nombreux États.

Nous pouvons dire sans crainte d'erreur que le commerce illicite des armes légères est pratiquement inexistant à Bahreïn. Cela tient au fait que mon Gouvernement attache une attention particulière à ce phénomène et le combat grâce à l'adoption des mesures nécessaires pour endiguer la prolifération des armes légères. Parmi ces mesures, je citerai le Décret 16 de 1976 qui interdit le commerce des armes légères sous toutes ses formes. Il interdit également l'octroi de licences pour la vente de ces armes et impose une peine de prison à vie en cas de violation de ces mesures. Mon pays appuie l'activité du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites.

La création de zones exemptes d'armes de destruction massive a été un facteur essentiel du maintien de la paix et de la sécurité. Ces zones ont permis de réduire les tensions et les conflits, ce que les Nations Unies s'efforcent de réaliser. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn continue de soutenir les actions internationales en vue de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans la région du Moyen-Orient où seul Israël possède des armes nucléaires. Cette situation aggrave la tension dans la région et déstabilise la paix et la sécurité régionales à un moment où nous avons un besoin pressant de paix et de sécurité afin d'assurer une coexistence pacifique entre les États de la région.

Le Royaume de Bahreïn soutient fermement l'action du Secrétaire général dans le cadre de la réforme des Nations Unies pour revitaliser le travail de l'Assemblée générale et de ses Grandes Commissions, renforcer l'efficacité des résolutions de l'Assemblée et aider les organes des Nations Unies à assumer leurs responsabilités et leurs tâches. Cela implique de

réexaminer les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à la lumière des profonds changements intervenus à l'égard de la notion de sécurité collective.

Nous espérons que l'amélioration du travail de la Première Commission nous permettra de parvenir à un consensus. Nous espérons également que nous saurons, avant tout, axer notre attention sur la manière de mettre en œuvre les résolutions, sans les raccourcir ou leur ôter toute signification. Le but des résolutions est de renforcer la paix et la sécurité internationales dans toutes les régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

Nous voudrions souligner ici qu'il importe d'appliquer les résolutions des Nations Unies relatives au désarmement et de mettre en œuvre les accords et traités pertinents. Cela favorisera l'instauration d'un climat international positif où prévaudront la paix et la sécurité mondiales. Alors que nous entamons le troisième millénaire, cela nous aidera aussi à bâtir une société humaine et civilisée où régnera l'esprit d'amour, d'harmonie, de prospérité, de tranquillité et de paix.

M. Regueijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand plaisir de vous voir présider nos travaux.

Dans le monde unipolaire actuel où il est de plus en plus nécessaire de préserver le multilatéralisme dans les relations internationales, fondé sur le strict respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, le rôle de la Première Commission continue d'être grandement justifié. Alors que dans cette salle des interventions tendent à nous assurer que la guerre froide appartient au passé, dans le monde réel les dépenses militaires continuent d'augmenter, en raison notamment de l'augmentation vertigineuse du budget militaire de la superpuissance. L'hégémonisme, l'interventionnisme direct ou indirect et l'insécurité des pays les plus faibles deviennent de plus en plus évidents, comme le sont les tentatives de valider la doctrine de l'emploi préventif de la force. Comment n'y aurait-il pas de progrès si une partie seulement des dépenses militaires colossales était consacrée à la recherche de solutions aux problèmes liés au sous-développement et à la réduction de l'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres?

Cuba appuie fermement le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et

soutient particulièrement l'élimination totale des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive, étant donné les dangers que fait courir à toute l'humanité la seule existence de ce type d'armes.

Les tentatives pour attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur la non-prolifération horizontale au détriment du désarmement nucléaire, sont contradictoires si l'on tient compte du fait qu'il existe encore des dizaines de milliers d'armes nucléaires mettant en danger l'existence même de l'humanité. Le seul moyen sûr et efficace d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive est de les éliminer totalement.

Il est évident que certaines Puissances nucléaires n'ont pas la volonté politique nécessaire de procéder à l'élimination et à l'interdiction définitives des armes nucléaires. Le document qui émanera de la Septième conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait contenir des engagements concrets qui souligneraient la responsabilité et le rôle incombant aux Puissances nucléaires dans le processus menant au désarmement nucléaire, qui devrait se dérouler de manière transparente, vérifiable et irréversible.

Cuba rejette l'application sélective du TNP. Les questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne sauraient continuer à être considérées comme de moindre importance, alors que la priorité est donnée à la non-prolifération horizontale. Nous ne pouvons retarder davantage la conclusion d'un instrument universel, inconditionnellement et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Gouvernement cubain continue de prendre des mesures concrètes qui traduisent son ferme engagement à l'égard du multilatéralisme et sa volonté politique d'honorer toutes ses obligations contractées en tant qu'État partie au TNP et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ainsi, en novembre 2003, mon pays a accueilli la huitième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, événement qui a été couronné de succès avec l'adoption d'un document final intitulé Déclaration de La Havane. De même, le 27 mai 2004, la République de Cuba a ratifié l'Accord de garanties avec l'Agence

internationale de l'énergie nucléaire (AEIA) et son protocole additionnel correspondant.

Sur la question des armes classiques, nous continuons à partager les préoccupations face aux terribles conséquences humanitaires de la prolifération débridée des armes légères.

Nous ne sommes pas opposés à l'interdiction de l'emploi aveugle et irresponsable des mines antipersonnel. Cependant, quand allons-nous prendre des mesures concrètes pour empêcher certains pays de continuer à mettre au point et à utiliser de plus en plus d'armements perfectionnés et meurtriers? On en parle peu, et presque rien n'apparaît dans les résolutions que nous adoptons chaque année à propos de ces armements qui causent ce que l'on appelle des dommages collatéraux, expression utilisée pour tenter de dissimuler le sort des innocentes victimes.

Cuba partage s'inquiète du risque induit par le lien entre le terrorisme et les armes de destruction massive. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve toutes les actions légitimes menées à l'échelle internationale pour empêcher les terroristes d'acquiescer ces armes et leurs vecteurs. Néanmoins, Cuba constate également avec inquiétude que le Conseil de sécurité, dont la composition limitée est bien connue et dont les membres ont le droit de veto, continue de jouir de prérogatives et d'assumer des fonctions qui ne lui incombent pas, notamment en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Ainsi, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a trait à une question qui devrait continuer à être examinée dans le cadre du mécanisme traditionnel du désarmement multilatéral, où il existe une instance appropriée pour la négociation d'un instrument juridique contraignant.

Les obligations juridiques internationales, notamment celles ayant trait au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, ne doivent pas être créées pour les États Membres sans qu'ils les aient acceptées souverainement en signant et ratifiant des traités et des accords appropriés négociés multilatéralement. La seule garantie que les armes de destruction massive ne tomberont pas aux mains de terroristes est l'interdiction et l'élimination totale de ce type d'armes, notamment les armes nucléaires. La question de la prolifération sous tous ses aspects devrait être réglée par des moyens politiques et

diplomatiques dans le cadre du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

Cuba rejette la manipulation ou l'interprétation arbitraire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité par toute Puissance nucléaire comme autorisation préalable ou justification pour l'emploi unilatéral de la force contre un État donné sur la base de prétendues suspicions de prolifération de ces armes ou de leurs composants. Cela est particulièrement inquiétant étant donné les accusations portées par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité contre certains pays qui, prétendument, mettraient au point des programmes d'armes de destruction massive. À cet égard, nous rappelons que des hauts fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis ont, de façon répétée, porté des accusations totalement fausses et sans fondement contre mon pays, en prétendant, sans produire la moindre preuve, que Cuba possède une capacité limitée de recherche et de mise au point d'armes biologiques. Nous rejetons catégoriquement ces accusations.

On ne saurait éliminer la possibilité d'attaques terroristes avec l'utilisation d'armes de destruction massive en adoptant une attitude sélective, comme celle promue par l'Initiative de sécurité contre la prolifération qui se contente de combattre la prolifération horizontale et ignore totalement la prolifération verticale et le désarmement. L'Initiative de sécurité contre la prolifération porte atteinte au multilatéralisme car, au lieu de contribuer à l'unité internationale sur la question et de renforcer le rôle des Nations Unies et des traités en matière de désarmement international et de maîtrise des armements, elle les affaiblit. Pourquoi essaie-t-on d'imposer un mécanisme non transparent, de composition sélective et qui agit en marge des Nations Unies et de ces traités plutôt que de traiter des préoccupations de prolifération sur la base du strict respect des principes du droit international et d'utiliser le cadre juridique multilatéral des traités et mandats des organisations internationales appropriées?

En vertu de l'Initiative de sécurité contre la prolifération il serait même possible de mener des actions contraires aux principales dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, telles celles ayant trait au passage inoffensif de navires dans les eaux territoriales d'États et au régime juridictionnel de la haute mer. Rien ne garantirait que les prérogatives que s'arrogent les États participant à l'Initiative ne puissent être manipulées, notamment par

son principal auteur et promoteur, afin d'agir de façon abusive contre les navires et avions d'autres États, et ce pour différentes raisons.

La situation du mécanisme de désarmement multilatéral et de maîtrise des armements est de plus en plus problématique. La Conférence du désarmement continue d'être paralysée. Cette année, la Commission du désarmement n'a même pas été en mesure de commencer l'examen des questions de fond. La Première Commission continue d'adopter des projets de résolution qui, souvent, ne sont pas respectés ou pas appliqués, notamment ceux relatifs au désarmement nucléaire. Pour remédier à cette situation il convient de renouer avec le soutien politique de la communauté internationale, notamment des pays qui remettent en question les priorités établies durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cuba est favorable à l'amélioration, autant que faire se peut, des méthodes de travail de tous les organes des Nations Unies, notamment de la Première Commission, dans la mesure où ces changements ne se font pas au détriment du droit de tous les États Membres à promouvoir et à défendre leurs intérêts légitimes, et n'affecte pas, mais plutôt renforce, le rôle clef assumé par l'Assemblée générale au sein de l'Organisation. L'un des plus graves problèmes touchant au travail de l'Assemblée générale dans son ensemble, notamment de la Première Commission, est l'absence de mécanismes de suivi adéquats en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et décisions qui sont adoptées.

Les principales difficultés rencontrées par la Première Commission ne proviennent pas principalement du degré plus ou moins grand de l'efficacité de ses méthodes de travail, mais de raisons à caractère politique, notamment l'absence de volonté politique de la part de certains États à progresser sur des questions d'importance essentielle pour la paix et la sécurité internationales, tel le désarmement nucléaire.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence la Première Commission. Je suis certain que votre expérience et votre sagesse contribueront au résultat fructueux de nos débats. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Les récentes évolutions intervenues dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale continuent de préoccuper la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) souligne les défis auxquels nous devons faire face et la voie à suivre.

L'organe de négociation le plus important dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement, se trouve toujours paralysé alors que plusieurs questions relatives aux armes de destruction massive ne sont toujours pas réglées. À cet égard, mentionnons le rythme lent du désarmement, les violations des engagements de non-prolifération, la preuve de l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et la menace du terrorisme. La menace du terrorisme et la réaction internationale face à ce mal ont fait surgir de nouvelles inquiétudes quant au respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens. La lutte contre le terrorisme, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, nécessite une coopération internationale élargie. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de protéger ces droits et libertés.

Selon nous, pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons traiter de ses causes profondes. Le multilatéralisme et l'action collective en vue de répondre aux préoccupations mondiales, dans le cadre des Nations Unies, sont essentiels pour créer un climat de mutuelle confiance.

La course aux armements, notamment aux armes nucléaires, et le non respect des instruments juridiques pertinents des Nations Unies sont depuis longtemps une source de préoccupation et d'insécurité, étant donné le risque de voir des armes de destruction massive tomber aux mains de terroristes. De même, la prolifération verticale et horizontale, notamment celle des missiles balistiques, continue d'inquiéter la communauté internationale et de menacer la paix et la stabilité internationales. C'est pourquoi, comme beaucoup d'autres délégations, nous demandons que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux de négociations pour de nouveaux accords sur la maîtrise des armements et sur le désarmement. Nous demandons également l'universalisation des instruments de désarmement internationaux existants, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des Conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques.

Le Secrétaire général a également fait allusion au fait que de violents conflits internes continuent de s'abattre sur des millions de citoyens dans le monde, et s'étendent dans les pays voisins en mettant plus que jamais en danger la paix et la sécurité internationales. Les conflits armés conduisent non seulement à une augmentation des dépenses militaires mais également à la propagation et à l'acquisition incontrôlée d'armes dans les pays touchés. En outre, les conflits armés incitent à l'acquisition d'armes légères qui peuvent alimenter des activités criminelles et déstabiliser des pays.

De plus, les mines antipersonnel, largement utilisées pendant les conflits armés, outre qu'elles tuent et mutilent des civils innocents, sapent le rétablissement de la paix après le conflit en empêchant d'utiliser la terre aux fins de développement. Qui plus est, alors que ces explosifs sont d'un coût relativement abordable, d'énormes ressources financières sont nécessaires pour les opérations de déminage et pour soigner les victimes.

Pour notre part, au Mozambique, nous subissons toujours les effets d'une guerre qui a pris fin il y a 12 ans. Nous avons encore des millions de mines antipersonnel sur notre sol, qui constituent un obstacle à la réinstallation de la population et à la reprise normale des activités économiques. À cela vient s'ajouter la facilité d'acquisition des armes légères, utilisées la plupart du temps pour des activités criminelles qui contribuent à l'insécurité.

Pour ces raisons, le Mozambique a toujours été au premier rang de l'action internationale visant à lutter contre le commerce illicite des armes légères, et participe aux actions menées sur le plan mondial pour interdire les mines antipersonnel.

À nos yeux, la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue une étape extrêmement importante qui devrait permettre de freiner l'acquisition et l'emploi illégal de ces armes qui posent une grave menace à la sécurité, à la stabilité et au développement des pays pauvres. Nous nous félicitons également de l'ouverture, en juin 2004, aux Nations Unies, de négociations multilatérales sur un instrument international pour l'identification et le traçage des armes légères illicites. Il s'agit là d'un pas en direction de l'élaboration d'un cadre juridique et politique

approprié en vue d'une coopération internationale pour éliminer le commerce illicite et le courtage des armes légères.

Mon gouvernement appuie la tenue, du 29 novembre au 3 décembre 2004, du Sommet de Nairobi pour un monde exempt de mines. Cette conférence d'examen fournira un excellente occasion de renforcer notre détermination à libérer le monde des mines antipersonnel. Nous espérons sincèrement que nous pourrions alors nous rapprocher de la réalisation du rêve d'universaliser la Convention d'Ottawa et avoir ainsi l'assurance que le monde ne connaîtra plus jamais la menace des mines antipersonnel. À cet égard, je voudrais signaler l'adoption, à la réunion ministérielle qui s'est tenue le mois dernier à New York, d'une déclaration relative à une position africaine commune sur les mines antipersonnel. Cette déclaration devrait fournir une contribution précieuse au Sommet de Nairobi.

Je tiens également à souligner qu'il convient de renforcer la coopération internationale en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement. En fait, dans le domaine des armes classiques, les pays en développement font beaucoup pour respecter les engagements pris, notamment en participant aux actions menées pour interdire les mines terrestres et juguler le commerce illicite des armes légères. Les pays touchés, individuellement et collectivement, font des efforts considérables, au moyen d'arrangement sous-régionaux et régionaux, pour faire face aux graves conséquences de ces armes et pour atténuer les souffrances de leurs peuples. Néanmoins, tous ces efforts seront inefficaces et voués à l'échec si une assistance internationale adéquate n'est pas fournie. Pour cette raison, nous appelons la communauté internationale à accorder l'assistance nécessaire pour permettre de remplir les engagements pris dans le cadre des instruments internationaux appropriés.

Enfin, en ce qui concerne la question des réformes, nous espérons sincèrement qu'elles renforceront la capacité de l'Organisation à fournir de meilleurs services aux États Membres, notamment à ceux qui en ont le plus besoin. Notre but est de voir une Organisation des Nations Unies forte reposant sur les piliers du multilatéralisme, où chaque pays pourrait avoir son mot à dire sur les questions mondiales. À cet égard, ma délégation perçoit la revitalisation des travaux de la Première Commission comme en exercice

pouvant avoir une incidence positive sur l'efficacité de nos travaux. La revitalisation des travaux de la Première Commission doit conduire à l'amélioration de la sécurité mondiale et au renforcement du multilatéralisme, avec une coopération internationale renforcée en vue du désarmement général et complet et d'une plus grande sécurité dans le monde.

M. Ovia (Papouasie Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence des travaux de la Commission cette année. Mes remerciements s'adressent également aux autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

L'époque où nous vivons est imprévisible et éprouvante. D'un côté, nous constatons de grande avancées dans le domaine des techniques de pointe, notamment dans les techniques de l'information qui permettent d'entrer facilement et instantanément en communication partout dans le monde, et les effets extraordinaires de la mondialisation qui apportent maints changements positifs. De l'autre, nous voyons également des forces négatives, notamment de nouvelles menaces et de grandes vulnérabilités.

La Première Commission offre une instance multilatérale pour traiter de toutes ces questions, entre beaucoup d'autres. Néanmoins, mon intervention de ce jour se concentrera sur un nombre limité de sujets, tels le terrorisme, les armes de destruction massive, l'utilisation illicite des armes légères et l'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

Comme l'a dit mon ministre des affaires étrangères et de l'immigration, l'Honorable Sir Rabbie Namaliu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'associe à tous ceux qui condamnent en termes les plus forts le récent massacre de sang froid de plus de 330 personnes dans une école de Baslan, plus de la moitié de ces victimes étant des femmes et des enfants innocents. Ce drame a suivi de près la mort de centaines de personnes dans l'attentat contre l'ambassade d'Australie, à Djakarta, et les attentats suicide en Israël, en Palestine, à Madrid, à Bali et à Paris sans oublier, bien sûr, les terribles événements du 11 septembre 2001 à Washington et, ici, à New York.

Aujourd'hui plus que jamais nous vivons dans un monde dangereux et imprévisible, où les terroristes semblent pouvoir parcourir le monde à leur guise. La

communauté internationale, au travers de la Première Commission et de l'Assemblée générale, se doit de trouver les moyens de réduire ces menaces et de rendre notre monde plus sûr. La menace du terrorisme est encore exacerbée par celle des armes de destruction massive. Il est effectivement inquiétant de se rendre compte, par des signes évidents, que des terroristes cherchent à acquérir des armes chimiques, biologiques et radiologiques.

Pour un petit pays insulaire comme le mien, dénué de capacité de défense et sensible aux préoccupations de sécurité, le nombre toujours croissant d'incidents terroristes et la prolifération des armes de destruction massive sont particulièrement préoccupants.

Cependant, outre ces deux grandes questions, le commerce illicite des armes légères est également un sujet de grande inquiétude pour mon pays. Ces armes, en fait, sont plus dangereuses pour la population de notre pays que les armes de destruction massive. Il ne serait pas exagéré de dire que les armes légères peuvent être considérées comme nos armes de destruction massive car elles font plus de mal et tuent et blessent davantage nos concitoyens que les armes de destruction massive. Tel a été le cas dans le conflit que nous avons connu au cours de la précédente décennie dans la province de Bougainville.

C'est pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement le Programme d'action des Nations sur le commerce illicite de cette catégorie d'armes. Nous soutenons également sans réserve les initiatives prises pour négocier un instrument mondial destiné à contrôler le commerce illicite des armes légères. Notre délégation cherche les moyens de contribuer efficacement à cette fin. Peut-être devrions-nous également envisager de réduire les armes à leurs sources de fabrication.

En ce qui concerne la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Première Commission, les petites délégations comme la nôtre ont été grandement aidées par la manière différente dont nous organisons nos séances, c'est-à-dire l'alternance entre la Première et la Quatrième Commissions, la fusion ou la réduction du nombre de projet de résolution en éliminant ceux jugés inutiles. De même, nous sommes encouragés par les précieuses recommandations du Secrétaire général sur les moyens concrets d'améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission.

Enfin, notre délégation s'efforcera de consulter et de travailler avec les délégations ayant la même façon de voir les choses à cet égard. C'est par un effort commun que notre travail sera plus efficace et participatif. Après tout, les effets négatifs de la guerre, la violence et la destruction sont ressentis par tous dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avec le consentement de la Commission, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je commencerai par me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je forme des vœux pour que, sous votre direction, la session soit fructueuse et couronnée de succès.

J'ai demandé à prendre la parole pour traiter du point 70 de l'ordre du jour « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». Néanmoins, avant d'en arriver là, et en tant qu'observation d'ordre général, je voudrais rappeler que l'Union interparlementaire, en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, a cherché de plusieurs façons, au cours des dernières décennies, à apporter sa contribution à une paix et une sécurité internationales durables.

Ainsi, tout récemment, à l'occasion de la 111^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire qui s'est tenue à Genève, à la fin du mois de septembre, notre Premier Comité permanent a examiné un rapport sur le rôle des parlementaires dans le renforcement des régimes internationaux de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements. La résolution qui en est résultée et qui a été distribuée ici, à New York, aux États Membres des Nations Unies, a défini différents moyens qui permettraient aux parlements de travailler, tant au niveau national qu'international, entre eux et avec les Nations Unies afin d'atteindre ces objectifs, l'accent étant particulièrement mis sur le respect et la mise en œuvre des engagements pris.

La semaine prochaine, ici, au Siège des Nations Unies, nous tiendrons notre séance parlementaire annuelle. En tant que suivi des décisions de Genève, nous attendons avec intérêt un échange interactif avec

les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants de la communauté diplomatique sur les questions relatives à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements.

J'en viens au point 70 de l'ordre du jour sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. En 1991, l'Union interparlementaire a mis en place un processus pour promouvoir la sécurité et la coopération dans cette région. Ce processus consistant en une série de conférences et de réunions a été rapidement baptisé processus CSCM, c'est-à-dire Conférences sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne.

Ce faisant, l'Union interparlementaire a acquis une longue et riche expérience à partir des activités destinées à promouvoir le rapprochement, notamment dans le cadre des travaux qu'elle a menés pour réduire les tensions Est-Ouest durant les années 1970-1980 au travers de son propre processus parlementaire d'Helsinki, qui a été lancé plusieurs années avant que l'actuelle Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ait vu le jour. Les parlements de tous les pays de la région méditerranéenne et ceux des pays de la région directement intéressée y étaient tous représentés, dans la diversité d'un large éventail politique. Au fil des ans, leurs représentants ont tissé un réseau de relations politiques et humaines simplement en travaillant ensemble. Ces relations de proximité au sein d'une institution comme la nôtre, associées à la souplesse qu'offrent les contacts parlementaires et diplomatiques ont permis d'établir un processus qui cherche à réaliser l'idéal méditerranéen.

Le processus CSCM a pour but de mettre au point une politique régionale complète, élaborée avec la participation de tous les États de la région et dans l'intérêt de tous. Il s'agit également d'établir les fondements de ce processus aux niveaux intergouvernemental et parlementaire. La CSCM est un lieu de réunion où, dans un climat de confiance et de stabilité, un authentique dialogue culturel et un partenariat conçu pour assurer la croissance équilibrée de la région peuvent se développer. Le but du processus CSCM n'est pas de traiter directement des conflits existants mais plutôt d'agir comme un mécanisme permanent de dialogue et de négociation pour impulser un élan positif et faciliter le règlement des différends.

Un trait original du processus est la formule d'une participation différenciée qui comprend les participants principaux et trois catégories de participants associés. Cette formule a été adoptée pour tenir compte des conditions politiques particulières à la région, et notamment pour permettre l'inclusion de représentants venant de pays sans littoral. Ainsi, les parlements de tous les États du littoral participent en tant que membres avec ceux de la Jordanie, du Portugal et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, alors que ceux ayant des intérêts importants dans la région – Allemagne, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis – participent au processus en tant que membres associés, tout comme la Palestine et plusieurs organisations intergouvernementales et interparlementaires ayant des activités dans la région méditerranéenne.

L'Union interparlementaire a mis en place trois corbeilles pour examiner toutes les questions intéressant la région méditerranéenne : la stabilité régionale, le codéveloppement et le partenariat, le dialogue entre les civilisations et les droits de l'homme. Bien que ces catégories s'inspirent nettement du processus CSCM, il existe néanmoins de grandes différences. À la CSCM, les droits de l'homme sont liés aux questions politiques, alors que dans la région méditerranéenne elles sont liées au dialogue entre les civilisations.

Depuis sa création, la CSCM a tenu trois Conférences interparlementaires, à Malaga, Espagne, en 1992, à Valette, Malte, en 1995, et à Marseille, France, en 2000. La CSCM a également tenu huit réunions thématiques et maintient un processus consultatif continu auprès des Assemblées statutaires de l'Union interparlementaire, qui se tiennent deux fois par an. Au long des 13 années d'existence du processus CSCM, ses participants ont fait maintes propositions en vue d'atténuer les tensions dans la région et d'identifier les régions où la coopération peut être améliorée. La CSCM a inspiré de nombreux processus similaires et a avancé d'importantes idées et éléments pour le processus de Barcelone.

Le processus CSCM a également travaillé à établir des institutions méditerranéennes pour la coopération et la sécurité. Il a notamment suggéré que les États mettent en place une assemblée parlementaire de la région méditerranéenne. Lors d'une séance du processus CSCM, tenue à Marrakech, Maroc, en mars 2002, les participants ont adopté par consensus un

document définissant les caractéristiques fondamentales d'une future assemblée parlementaire de la région méditerranéenne. Depuis lors, des projets de statuts pour cette assemblée ont été réalisés.

Comme je l'ai dit, au début de ce mois l'Union interparlementaire a tenu sa cent onzième Assemblée. À cette occasion, l'Union a décidé d'organiser une quatrième et dernière conférence de la CSCM au début de 2005, en Grèce. Si la conférence signifiera la fin du processus CSCM dans le cadre de l'Union interparlementaire, elle marquera également la création de la première véritable institution politique de la région méditerranéenne, à savoir l'Assemblée parlementaire de la région méditerranéenne. Nous sommes certains que cette nouvelle institution, la première de ce genre dans la région méditerranéenne, jouera un rôle important pour renforcer la sécurité et la coopération dans cette région. Nous sommes prêts à travailler étroitement avec cette assemblée, comme nous le faisons avec d'autres organes parlementaires régionaux tel le Parlement panafricain récemment créé, pour contribuer au mieux à l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : À la lumière des consultations de ces deux derniers jours, il serait souhaitable que dès que la liste des orateurs dans le débat général sera épuisée, nous entamions notre dialogue interactif, bénéficiant ainsi de la participation du Secrétaire général adjoint Abe. Au regard du document officieux qui a été distribué il y a quelques jours, nous ne prévoyons pas d'autres participants à cet exercice que le Secrétaire général adjoint et les représentants des Gouvernements.

Ainsi le débat interactif se déroulera dans un contexte officieux, mais les séances seront ouvertes à tous. Plus précisément, la séance officieuse signifie qu'il n'y aura pas d'enregistrement mais que la salle de conférence ne sera pas fermée. Notre dialogue n'aura pas lieu à huis clos. J'ai l'intention de maintenir cette formule pour les autres étapes de la discussion officieuse.

Je voudrais également revenir sur le contenu du document A/C.1/59/CRP.2, et rappeler ce que j'ai dit il y a quelques jours, à savoir que j'ai l'intention de diviser la partie thématique en trois étapes afin que la Commission puisse utiliser au mieux le temps alloué à cette partie.

La première étape de cette partie se déroulera de façon officieuse. Ainsi, les délégations qui le souhaitent pourront intervenir sur tous les sujets du calendrier établi dans le document A/C.1/59/CRP.2. Le deuxième étape se déroulera de façon officieuse, comme je l'ai indiqué pour la séance de demain, c'est-à-dire que les débats ne seront pas enregistrés mais que la séance ne se tiendra pas à huis clos. Il s'agira d'une séance publique. La troisième étape du processus consistera en une séance officielle pour que la présentation des projets de résolution soit enregistrée.

L'idée du dialogue interactif est de nous permettre d'étudier les sujets d'ordre général se rapportant à la question à l'examen et à celles relatives à l'ensemble des projets de résolution qui seront présentés à la Commission pour être examinés dans le cadre de la partie thématique.

En préparant le calendrier provisoire et la répartition précise des questions, nous avons suivi la pratique de la Commission établie lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale. Je proposerai l'ordre suivant : lundi, 18 octobre, nous examinerons les questions relatives aux armes nucléaires; le 19 octobre, notre séance sera consacrée aux autres armes de destruction massive et aux aspects du désarmement de l'espace; mercredi et jeudi, 20 et 21 octobre, nous traiterons des questions relatives aux armes classiques et, le matin et l'après-midi du vendredi 22 octobre, nous examinerons le désarmement et la sécurité régionale, les mesures de confiance et d'autres mesures liées au désarmement et aux mécanismes de désarmement ainsi que les questions ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale, notamment l'éducation en matière de non-prolifération et de sécurité internationales.

Cette année, contrairement à la pratique précédente, j'ai attribué deux séances au débat sur les armes classiques, et ce à la demande de l'Ambassadeur Thalman, de la Suisse, afin de lui permettre de tenir des consultations officieuses sur les activités du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites.

Avec ce calendrier et la formule des trois étapes proposés, j'espère que la Commission tiendra compte des recommandations qu'elle a elle-même énoncées à sa précédente session et que l'Assemblée a présentées

dans la résolution dans la résolution 58/316. J'espère que nous pourrons évaluer le bien-fondé de ces mécanismes en vue de les adopter définitivement ou de les améliorer.

Je tiens à préciser à la Commission que cet exercice peut encore faire l'objet de nombreux ajustements. Il convient de le mener avec grande souplesse, tant de la part de la Présidence que des délégations, de la même façon que les membres utilisent les différentes formules pour exprimer leurs

positions. J'espère qu'en fin de compte cette initiative démontrera sa viabilité et son utilité pour l'avenir.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide de se conformer au calendrier provisoire établi dans le document A/C.1/59/CRP.2.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 50.